

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1454 (Rect)

présenté par

M. Labaronne, Mme Cariou, Mme Bergé, M. Gouttefarde, Mme Thillaye, Mme Vignon,  
Mme Brocard, M. Savatier, Mme O'Petit, Mme Leguille-Balloy, M. Pellois, M. Simian,  
Mme Jacqueline Dubois, Mme Mauborgne, Mme Hérin, Mme Verdier-Jouclas, Mme Bono-  
Vandorme, Mme Bagarry, M. Dombrevail, M. Perrot, M. Cormier-Bouligeon et M. Cellier

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

À l'invitation du président de l'établissement public de coopération intercommunale, une fois par an, un représentant de l'État dans le département, préfet ou sous-préfet, vient présenter devant le conseil communautaire, en présence des maires, les politiques publiques et dispositifs existants en faveur du territoire.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à appliquer l'une des propositions du rapport « Ruralités : une ambition à partager. 200 propositions pour un agenda rural » remis au Gouvernement cet été, et qui consistait à « demander au représentant de l'État dans le département (préfet ou sous-préfet) de présenter chaque année au conseil communautaire, et en présence des maires, les politiques publiques et dispositifs existants en faveur des territoires ruraux. »